



Pénalité pour résiliation d'abonnement

Par **marion_old**, le **03/08/2007** à **23:06**

bonjour,

suite a un demande d'abonnement chez un fournisseur d'accé à internet, j'ai dut résilier pour cause de déménagement, cependant ce fournisseur veut que je paye 299 euros TTC (1an d'abonnement)

que puis je faire pour ne pas payer ce montant exubérant, alors que je n'ai meme pas eu accès à internet grace a eux, leur modem je les réenvoyé des la reception sans l'accepter et depuis je n'arrête pas d'envoyer des courriers mais en vain. j'ai peur qu'il me prélève cet argent, ma banque ne peux pas empêcher le retrait vu que je n'ai jamais encore etait prélevé. que puis je faire ??????

merci

Par **maitreiledefrance_old**, le **02/09/2007** à **11:15**

bonjour

demander lettre simple de suspendre l'autorisation de prélèvement

envoyer une lettre AR avec explication au fournisseur d'accés internet

saisir le juge de proximité vu qu'il n'a jamais respecté ses obligations contractuelles

cependant, si vous avez refusez le modem, comment savez vous qu'il ne fonctionnait pas? vous l'avez refusez car vous saviez que vous alliez déménagé ou effectivement pour non

fonctionnement?

au besoin, contactez-moi par mail